

H. KINLOCH est appelé, assermenté et interrogé.

Par M. Somerville :

1487. Quelle position occupez-vous dans le département de l'intérieur ?—Celle de commis de première classe.

1488. Depuis combien de temps occupez-vous cette position ?—Comme commis de première classe, depuis six ou sept ans. Je suis dans le service civil depuis environ quinze ans.

1489. Quel est votre salaire actuel ?—\$1650, je crois.

1490. Savez-vous si quelques paiements irréguliers ont été faits à des commis permanents du ministère de l'intérieur, contrairement aux dispositions de l'Acte du Service Civil ?—Non, monsieur.

1491. Vous ne connaissez aucune irrégularité de ce genre ?—Non, monsieur.

1492. Vous ne savez pas qu'il y a eu du travail donné à des commis surnuméraires, et, après qu'il a été certifié et payé, que l'argent a été ensuite divisé avec des employés permanents ?—J'en sais plus long sur cette matière depuis que j'ai entendu parler de cette enquête, que j'en savais auparavant. Je n'en connaissais rien.

1493. Vous ne saviez pas cela ?—Non, monsieur.

1494. N'avez-vous jamais eu une part de cet argent vous-même ?—Non, monsieur.

1495. Vous êtes certain de cela ?—Oui, monsieur.

1496. Connaissez-vous un nommé William McMahon ?—Oui.

1497. Où est-il employé dans le moment ?—Actuellement il est surintendant-adjoint du bureau de l'imprimerie.

1498. Savez-vous si M. McMahon a fait quelque ouvrage pour le département de l'intérieur ?—Non.

1499. Vous ne le savez pas ?—Non.

1500. Voici un compte: "Département de l'intérieur—Dt. à William McMahon, pour copie de 152 folios, \$15.20 ?"—Oui.

1501. Vous voyez celui qui a été témoin du paiement de ce compte ?—Oui.

1502. N'est-ce pas votre nom qui y est écrit ?—Oui.

1503. Ce compte ne vous fait rien rappeler ?—Au meilleur de ma connaissance, ce travail a été fait par une demoiselle qui ne voulait pas faire connaître son nom. Le compte a été fait au nom de M. McMahon et il en a signé le reçu. Ni M. McMahon ni moi n'avons touché un centin de ce montant.

1504. Qui l'a reçu ?—Une demoiselle.

1505. Quelle était cette demoiselle ?—Mademoiselle Armstrong.

1506. Mlle E. M. Armstrong ?—Non.

1507. Quel est son nom ?—Je sais que la première de ses initiales est "C," mais je ne connais pas la deuxième.

1508. Comment se fait-il que le travail a été fait de cette manière détournée ?—C'était dans un temps où nous étions très pressés au ministère. Nous donnions en dehors beaucoup de copie, en effet nous manquions de copistes. Cette demoiselle qui était une de mes amies a été contente de recevoir de la copie et j'ai employé ce moyen comme elle ne voulait pas que son nom fut connu. M. McMahon était un de mes amis, et il a signé le reçu et endossé le chèque; mais pour ce qui est de recevoir une partie de l'argent, il n'y a pas plus touché que moi.

1509. Vous jurez n'avoir rien reçu de ce travail ?—Pas un centin.

1510. Voici un autre compte de M. McMahon ?—La même chose.

(Exhibits nos 5, 6, 7 et 8 mis au dossier).

1511. Vous voyez que le compte (Exhibit n° 8) est pour travail ayant rapport à l'index de l'acte des terres fédérales ?—Oui, monsieur.

1512. Un travail de cette nature est fait au ministère, n'est-ce pas ?—Un travail de cette nature y est rarement fait.

1513. Comment cela ?—Bien, l'index de cet acte demandait quelqu'un tout spécialement qualifié par sa connaissance de l'acte et ayant les connaissances légales requises pour le faire convenablement; ce travail n'aurait pas été aussi bien fait par un employé extérieur que par ceux qui étaient familiers avec l'acte.